

JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

LES ÉCHOS DU CSA DE RÉSEAU : TRANSFERT DE MISSIONS : LA MAUVAISE PARTITION ADMINISTRATIVE !



Le Comité Social d'Administration de Réseau (CSA-R) du 8 novembre a permis au Directeur Général de présenter l'état d'avancement (ou de reculade) des principales mesures de restructuration en cours liées au Transfert des Missions Fiscales ou en préparation du côté de Lille Gares dans les Hauts-de-France. Pour nos organisations, la priorité reste évidemment l'octroi d'un haut niveau d'accompagnement à destination des personnels.

1/2

ÉVOLUTION DES MISSIONS DE SURVEILLANCE DE LA DOUANE EN GARE DE LILLE-EUROPE



Les dispositions légales ont évolué en décembre 2022 et donnent la possibilité à l'État d'externaliser la mise en œuvre des contrôles de sûreté à l'exploitant ferroviaire du service trans-Manche, l'État se chargeant d'en assurer la supervision.

Dans la continuité de l'externalisation de la mission d'inspection filtrage de la BSITM réalisée en novembre 2023, **l'administration a décidé une même externalisation des missions prises en charge jusqu'alors par la BSI de Lille Gares** (site de Lille Europe). Mais, cette opération prévue pour 2026, aura un impact bien plus conséquent puisque la DG envisage la création d'une nouvelle brigade lilloise, issue de la **fusion des services de Lille Gares BSI et Lille ferroviaire BSE**.

LE PROJET MONTREUILLOIS, À L'ÉCONOMIE...

Le projet de service prévoit de redéployer l'activité des agents de la brigade fusionnée sur l'exercice de la supervision des contrôles de sûreté, la réalisation des formalités douanières de taxation et de détaxe sur la frontière tierce avec le Royaume-Uni et le renforcement de l'action LCF : contrôles embarqués sur les lignes nationales, contrôles embarqués « Brexit » entre Londres Saint-Pancras et Lille Europe, contrôles CODAF sur l'agglomération lilloise et sa périphérie, contrôles Bus, GLATT, etc.



Les effectifs seraient ramenés à 70 emplois, soit une perte estimée à 27 agents.

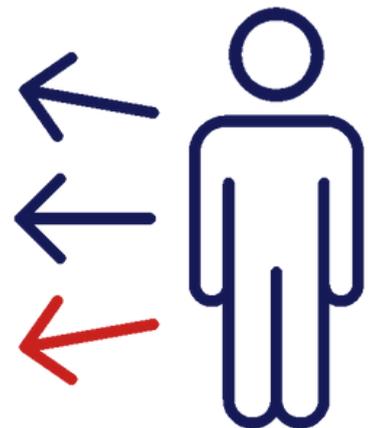
La future brigade serait installée à Mons-en-Baroeul (site actuel de Lille ferroviaire) après des travaux d'agrandissement des locaux existants.

NE LAISSER PERSONNE À QUAI !

L'UNSA Douanes et la CGC Douanes se sont montrées extrêmement claires : tous les personnels, issus des deux brigades doivent obtenir le statut d'agent restructuré, afin d'accéder à toutes les aides à la mobilité, au maintien de la rémunération et à la formation. Ils vont subir les effets d'un choix stratégique et budgétaire de la DG, au même titre que le TMF. Ils doivent donc obtenir un accompagnement à la hauteur des impacts subis.

Par ailleurs, nous alertons l'administration sur **le risque d'implanter un siège d'unité à une trop grande distance de son lieu principal d'activité**. Des exemples similaires l'ont déjà démontré.

Enfin, cette mesure doit permettre à l'administration une « économie » de **27 emplois pour lesquels nous refusons catégoriquement une restitution au Budget**. Les besoins en effectifs restent importants sur le littoral de Dunkerque à Boulogne s/Mer, il est nécessaire de les redéployer sur ces différents sites.



JEUDI 14 NOVEMBRE 2024

LES ÉCHOS DU CSA DE RÉSEAU : TRANSFERT DE MISSIONS : LA MAUVAISE PARTITION ADMINISTRATIVE !



2/2

LE TRANSFERT DES MISSIONS FISCALES (TMF) DE LA TICPE REPORTÉ EN 2027

Les missions fiscales (partie recouvrement) exercées par notre Administration ont été transférées vers la DGFIP, en plusieurs séquences temporelles selon par une décision Politique de 2021, bien « aidées » en cela par un ancien DG des Douanes, aujourd'hui conseiller auprès du Premier Ministre.

En 2025, la gestion des produits énergétiques devait être attribuée à la DGFIP. **Dès les annonces de ce transfert, nous avons alerté, sur cette ineptie**, ainsi que l'incapacité pour la DGFIP d'être opérationnelle en si peu de temps, notamment d'un point-de-vue informatique.

Ce constat s'est inévitablement imposé à nos décideurs politiques, qui récemment ont acté un transfert effectif au 1er janvier 2027, soit deux ans plus tard que prévu. À cette date, la DGFIP deviendra compétente pour le traitement de la déclaration et du recouvrement ainsi que de l'ensemble des demandes de remboursement de l'accise sur les produits pétroliers.



LES RÉSERVOIRS DOUANIERS ONT DÉJÀ ÉTÉ SIPHONNÉS...

Mais d'ici là, **La Douane reste donc compétente au titre des mesures de suivi et de gestion des opérateurs** avant et après la mise à la consommation des carburants (incluant par exemple les dépôts d'avitaillement aérien, maritime et fluvial et les distributeurs de GNR agricole) ainsi que des contrôles et du recouvrement associé aux contrôles. Patatras..., les services douaniers ayant déjà été vidés de leurs personnels. Comment faire ? En outre, les services sont confrontés à la perte du savoir et de la technicité en raison des départs des agents.



Aujourd'hui, **ces mêmes agents sont les premières victimes des tergiversations de l'administration qui n'a pas voulu les entendre, par plus que les OS représentantes.**

Notre préoccupation concerne ceux qui gèrent la mission TICPE (gestion des déclarations et du recouvrement de l'accise), le traitement des remboursements d'accise sur les énergies. Nous avons fortement sollicité la DG afin qu'elle s'implique dans un fort soutien envers ces services, où les agents sont dans l'incertitude puisqu'ils sont confrontés au sous-effectif face à des tâches qui demeurent voir même augmentent.

Sur ce point, nous réclamons un état des lieux exhaustif. Un groupe de travail sur le transfert de la TICPE interviendra fin novembre, nous aurons l'occasion de traiter plus en détail ce sujet.

